



Mairie de Lachelle
2, Grande rue
60190 LACHELLE
Tél : 03.44.42.41.17
Mail : mairie@lachelle.fr

ARRETE TEMPORAIRE DE POLICE DE LA CIRCULATION
RD36E - LACHELLE
N°60337-2024-054

Le Maire de la commune de LACHELLE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6.1 ;

Vu le code de la route et notamment ses articles L411-1 à L411-7 ;

Vu la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 05/06/2024, présentée par Madame Pauline VANDEPUTTE de la société EUROVIA situé Boulevard Henri Barbusse 60777 THOUROTTE CEDEX – pour la neutralisation de la voie de droite du giratoire RD36E.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1 – Du 10/06/2024 au 12/06/2024 : La société EUROVIA a l'autorisation d'effectuer des travaux au niveau de la RD36E. A cet effet, la voie de droite du giratoire au niveau de la RD36E sera neutralisée (plans en annexes).

Article 2 – La société EUROVIA s'engage à créer un périmètre de sécurité autour de son chantier. De plus, elle sera tenue de laisser le site en parfait état de propreté à l'issue du chantier.

Article 3 – Une pré signalisation et une signalisation seront mises en place par **la société EUROVIA**, afin de porter à la connaissance des usagers ces dispositions provisoires.

Article 4 – Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérécurse citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Article 5 – Ampliation du présent arrêté est adressée à Madame Pauline VANDEPUTTE de la société EUROVIA et Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de Lacroix-Saint-Ouen, Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lachelle, le 5 juin 2024

Le Maire,

Xavier LOUVET





